

LA POLITIQUE DE LA FRANCE A L'EGARD DES CONFLITS EN AFRIQUE

DEPUIS 2002, UNE POLITIQUE A TÂTONS

PAR

HEWANE SEREQUEBERHAN¹

Dès les premiers jours du second mandat présidentiel de Jacques Chirac en juin 2002, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, affiche un grand intérêt pour l'Afrique, où il effectua rapidement un certain nombre de visites nullement protocolaires (Madagascar, Gabon). Quant au président Jacques Chirac, il s'investit du rôle de porte-parole du continent africain lors de différentes rencontres internationales (Sommet de la terre à Johannesburg, Sommet du G8 à Evian). La politique alors annoncée est celle du réengagement de la France en Afrique : il s'agit de renouer avec l'activisme français au sud du Sahara et, si nécessaire, de s'impliquer dans les conflits africains. Présentée comme un choix courageux et ambitieux, cette nouvelle approche est lancée avec le souci de se démarquer de la politique conduite précédemment et de mettre un terme à l'indifférence et au désengagement en Afrique, ainsi qu'en témoigne le discours d'ouverture du ministre des Affaires étrangères tenu lors du IV^e Forum de l'Institut des hautes études de la Défense nationale sur le continent africain (FICA ci-après) du 13 juin 2003 : *«si d'autres temps furent marqués par la tentation de l'interventionnisme, c'est davantage aujourd'hui celle de l'indifférence qui semble prévaloir. L'ampleur de la tâche et le sentiment de l'impossible ont pu justifier un certain désengagement devant le caractère cumulatif des crises et la complexité des mécanismes. Aujourd'hui la France refuse cette tentation, qui conduirait le monde occidental dans une impasse»*. Cet article vise à analyser la politique africaine de la France depuis 2002, pour en dresser un bilan critique, à travers l'examen de ses défis et enjeux et de la manière dont ils ont été relevés. Il se bornera au volet sécuritaire de cette politique, c'est-à-dire à l'attitude de la France vis-à-vis des crises et conflits qui secouent le continent africain depuis 2002, mais n'abordera ni la dimension économique ni celle relative au développement et à la coopération. A la lumière de cette analyse seront considérées les perspectives d'avenir pour la politique africaine de la France.

DEFIS ET ENJEUX DE LA POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE

Longtemps placée sous le signe d'un engagement fort et d'interventions directes en Afrique, la politique africaine de la France traverse, depuis la fin de la Guerre froide, une période de flottement. Le changement de l'ordre mondial a contraint Paris à réviser la politique qui était menée en Afrique noire depuis plus de trente ans et une telle remise en cause ne s'est pas faite sans difficultés. Au début des années 1990, malgré les timides infléchissements concédés², la politique africaine de la France est demeurée quasiment identique. La véritable rupture eut lieu en 1997, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. Conscient de l'impérieuse nécessité de changement, le gouvernement Jospin a engagé une refonte complète de la politique africaine, dans le but de la normaliser, en faisant disparaître ses caractéristiques contestables – interventionnisme, relations clientélistes et personnalisées...³ Si elle a constitué une réforme indispensable, cette politique ne fut néanmoins pas pleinement satisfaisante, car elle ne parvint pas à établir les bases solides et visibles d'une autre politique. Et, *de facto*, elle se traduisit par un désengagement de la France en Afrique, qui fut ressenti par les Africains comme un abandon et un reniement des liens historiques de la France avec le continent noir. En 2002, la tâche de modernisation de la politique africaine de la France et la transition politique sont loin d'avoir été pleinement menées à bien et demeurent le défi global de la politique africaine de la France.

¹ Doctorante allocataire au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

² Les premières mesures sur la voie du changement sont, en 1990, le discours de La Baule du président François Mitterrand, annonçant la conditionnalité politique de l'aide française aux pays africains, puis, en septembre 1993, l'instauration de la doctrine d'Abidjan conditionnant l'aide française bilatérale à la conclusion d'accords entre les pays demandeurs et le FMI et, enfin, en 1994, la dévaluation du franc CFA de 50%.

³ Au niveau institutionnel, la réforme a consisté à rationaliser un dispositif devenu pléthorique (fusion ministérielle, fermeture de bases de positionnement, réduction des effectifs militaires...). S'agissant de la gestion des crises, le principe était le refus d'intervention directe dans les conflits africains et, en conséquence, une nouvelle doctrine militaire fut mise en place dans le but de permettre aux Africains de prendre en charge la gestion de leurs conflits : RECAMP (Renforcement des capacités de maintien de la paix).

Pour réussir la transition, il convient de poursuivre le changement amorcé précédemment, tout en y insufflant un style nouveau. La France doit continuer à moderniser sa politique africaine, mais différemment et, ce faisant, elle doit veiller à ne pas faire table rase de la spécificité des liens qui l'unissent au continent noir. Préserver les liens issus du passé tout en procédant à une transformation durable des relations franco-africaines, telle est la périlleuse tâche à accomplir. Concernant le volet sécuritaire, réussir la transition signifie parvenir à instaurer une nouvelle forme d'implication française au sud du Sahara. Si la France entend s'impliquer à nouveau dans les conflits africains et renouer avec l'interventionnisme, elle doit le faire sur un autre mode que précédemment, ce qui exclut le retour à l'ancien type d'engagement en Afrique. Pour être viable, l'implication de la France en Afrique doit s'inscrire dans une démarche nouvelle, encadrée par de nouveaux principes d'action et modalités d'intervention. Autre défi qui se pose : la France doit restaurer un climat de confiance avec les pays africains, notamment francophones, car celui-ci a été fortement mis à mal au cours de la décennie 1990. En effet, les fruits amers de la politique de banalisation alliés à la baisse continue de l'aide publique au développement ont fortement écorné l'image de la France auprès des Africains. Reconstituer le capital de sympathie de la France en Afrique ne constitue pas un pari aisé, car d'autres acteurs occupent la scène africaine. La France doit composer avec le nouvel échiquier des puissances présentes sur le continent africain, ce qui peut donner lieu à des affrontements, comme ce fut le cas en 2005, suite à l'offensive de charme lancée envers l'Afrique par le Premier ministre britannique, Tony Blair⁴. Parmi les autres puissances, figurent la Chine, dont l'implication sur le continent, essentiellement économique, va croissant⁵, et, bien entendu, les Etats-Unis. Paris doit donc élaborer une politique africaine en adéquation tant avec les réalités africaines qu'avec les réalités internationales et, ce, tout en respectant ses liens historiques avec l'Afrique. Face à ces divers défis, la tâche de la France est d'autant plus délicate que sa politique africaine fait systématiquement l'objet de critiques souvent véhémentes : immédiatement taxée de néo-colonialiste si elle intervient en Afrique, elle se voit à l'inverse reprocher une attitude d'abandon si elle n'intervient pas ou peu. Enfin, pour Paris, réussir à définir et à mettre en œuvre une politique africaine satisfaisante comporte des enjeux d'ordre géopolitique. Depuis des décennies, le continent noir constitue une sphère d'influence quasi exclusive de la France, assurant ainsi à cette dernière un certain rayonnement et un certain prestige sur la scène internationale. Cette corrélation entre la place de la France dans l'ordre international et l'Afrique date de la période gaullienne. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans le but de hisser la France au rang de grande puissance internationale, le général de Gaulle mobilisa le continent noir comme instrument pour atteindre cet objectif. Ainsi, à la chute de l'empire colonial situé au sud du Sahara, la France veilla à maintenir une forte présence sur le continent africain, avec l'objectif de fixer une zone d'influence exclusivement française. L'Afrique, réservoir d'influence, garantissait à la France sur la scène internationale une certaine indépendance indispensable à toute grande puissance; en jouant le rôle de gendarme de l'Afrique⁶, la France se positionna comme la puissance tutélaire responsable de la sécurité du continent africain et devint de ce fait un acteur incontournable pour les deux superpuissances. Le postulat de l'Afrique comme gage d'influence et de puissance de la France dans le monde est toujours d'actualité : dans un article récent, Pierre Pascallon appelait à «*une politique qui permette à notre pays [la France], fort de son tropisme arabo-africain, de préserver un espace*

⁴ Dans le cadre de la réunion du G8 qui s'est tenue en Ecosse en juillet 2005, Tony Blair s'est fait le chantre de l'Afrique sur la scène internationale, s'appropriant ainsi un rôle jusqu'alors tenu par la France, ce qui a provoqué l'agacement du Président français. Cf. «Développement : comment M. Blair a réussi à s'emparer des chevaux de bataille de M. Chirac», *Le Monde*, 16 juin 2005; «Jacques Chirac tente de reprendre l'initiative pour aider l'Afrique», *Le Monde*, 20 juin 2005.

⁵ Sur la présence grandissante de la Chine en Afrique, cf. le dossier «China in Africa», *Survival*, vol. XLVII, n° 3, aut. 2005, pp. 147-164

⁶ En l'espace de trente ans, la France est intervenue militairement plus de trente-cinq fois en Afrique et c'est ce qui lui a valu le surnom de gendarme de l'Afrique. Cf. le tableau récapitulatif des interventions françaises en Afrique in Pierre PASCALLON (dir.), *La Politique de sécurité de la France en Afrique*, L'Harmattan, Paris, pp. 26-27.

d'influence dans le monde»⁷. L'Afrique, enjeu et condition de la puissance de la France dans le monde, représente donc pour la France un sérieux défi de politique étrangère à relever, défi qui se trouve renforcé par la nécessité d'en changer les modalités. Désormais, il n'est plus question que la France réendosse son vieil uniforme de gendarme pour maintenir son influence ou démontrer sa puissance sur la scène internationale. Si interventionnisme il y a, il doit se démarquer de celui d'antan.

UN NOUVEL INTERVENTIONNISME

Pour esquisser les premiers contours d'un nouveau type d'engagement français dans les conflits africains, la France appuie sa politique sur deux principes d'action : le premier d'entre eux est le refus d'engagement unilatéral et le second, l'africanisation des solutions.

L'exigence d'une approche multilatérale

En 2002, il n'est plus envisageable que la France intervienne unilatéralement en Afrique, comme du temps de la «Françafrique» : la France se doit désormais d'inscrire son implication dans un cadre multilatéral. Il s'agit moins d'un principe clairement affiché, que d'une exigence dont la France doit tenir compte. L'objectif est de crédibiliser la politique africaine de la France en lui conférant une légitimité internationale : incluse dans un cadre multilatéral et soutenue par l'approbation explicite de la communauté internationale, la politique africaine de la France devient plus légitime et moins sujette à critique. La nécessité d'une approche multilatérale découle également de l'exigence d'efficacité. Face à la complexité et à l'ampleur des problèmes du continent africain, la France ne dispose pas de tous les moyens nécessaires pour agir seule de façon efficace; en revanche, de telles ressources sont disponibles à l'échelle d'un cadre multilatéral et agir dans un tel cadre permet à la France de les mobiliser. C'est ainsi que le cadre multilatéral, en tant que source de légitimité et démultiplicateur de moyens, s'est imposé à la politique africaine de la France.

L'exigence d'une approche multilatérale n'est pas restée lettre morte et s'est traduite sur le terrain par diverses interventions, dont la plus emblématique est l'Opération Artémis. Pour mémoire, rappelons qu'il s'agit de l'intervention, durant l'été 2003, d'une force européenne placée sous mandat de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dans la région de l'Ituri, en République démocratique du Congo, pour mettre fin à des massacres; la France était la «nation-cadre» de cette opération. Dépêchée en raison de la faiblesse et de l'incapacité de l'ONU à gérer la situation, cette mission d'urgence a permis de ne pas hypothéquer la suite du processus de paix. L'Opération Artémis associait deux organisations internationales (l'ONU et l'Union européenne, UE) à l'un de leurs Etats membres, la France, en tant que «nation cadre» de l'opération. A ce titre, elle constitue un modèle inédit et très avancé d'approche multilatérale⁸, dont la France ne cesse de se targuer comme preuve d'un changement.

De même, dans la crise du Darfour, la France privilégie l'approche multilatérale européenne; dès que possible et sans annihiler sa politique propre – la France a fait trois visites officielles au Soudan et au Tchad entre février et juillet 2004 –, elle fait en sorte de fondre sa position dans celle de l'UE : ainsi, à titre individuel, elle ne contribue que faiblement au financement de la force déployée sous mandat de l'Union africaine (UA ci-après) – uniquement deux millions de dollars, alors que le Canada contribue à hauteur de 133 millions de dollars – et, ce, afin de participer de façon plus importante à la contribution qu'apportera l'UE.

Comparé à ces expériences d'approche multilatérale, le cas de l'intervention française en Côte d'Ivoire est moins probant, car la multilatéralisation globale ne s'est pas faite *ab initio*. En effet, la résolution du Conseil de sécurité légitimant l'intervention française dans son volet diplomatique et militaire date du 4 février 2003 (S/RES/1464), soit plus de quatre mois après

⁷ Pierre PASCALLON, «Le réengagement de la France pour la sécurité en Afrique», *Géopolitique africaine*, n° 14, print.-avr. 2004, pp. 211-218.

⁸ Sur l'originalité de l'agencement institutionnel de l'Opération Artémis, cf. Alexis VALHAS, «Le prototype Artémis d'agencement multinational et la diversification de l'action militaire européenne», *Annuaire français de relations internationales*, vol. VI, 2005, pp. 262-275.

le déploiement des premiers soldats français sur le sol ivoirien⁹. Toutefois, à cette date, une multilatéralisation avait déjà eu lieu, mais à une autre échelle, d'ordre régional : dès le début de la crise, la France a veillé à impliquer les pays voisins de la Côte d'Ivoire dans la résolution du conflit et l'implication française s'est ainsi faite de concert avec eux. Cette approche régionale répond au second principe d'action autour duquel s'articule le nouvel interventionnisme français en Afrique : l'appui aux médiations africaines.

L'africanisation des solutions

Le principe d'appui aux médiations africaines a été présenté par Dominique de Villepin comme l'un des trois principes guidant l'implication de la France en Afrique¹⁰ : il s'agit d'inscrire celle-ci dans le cadre des médiations régionales africaines. En ouvrant une nouvelle ère, celle du partenariat entre la France et les pays africains, ce principe marque la fin du tête-à-tête entre la France et ses anciennes colonies, qui était symptomatique de l'époque de la «Françafrique». En pratique, ce principe signifie que la France encourage et soutient les efforts africains déployés en vue de résoudre les crises et conflits du continent et, en cas d'échec ou de faiblesse de ces derniers, le pays est disposé à intervenir si le besoin s'en fait sentir. La démarche adoptée vise à ce qu'un jour les conflits africains soient intégralement résolus par les Africains eux-mêmes, notamment par le biais de leurs organisations régionales. En attendant que ces derniers en aient les moyens, la France oriente sa politique de manière à les y aider en espérant qu'à terme tel ne sera plus le cas : la France conçoit donc son engagement comme supplétif des solutions africaines, c'est-à-dire en tant que palliatif de ces dernières, en attendant qu'il existe de véritables capacités africaines de maintien de la paix. En d'autres termes, la politique africaine de la France découle du dilemme politique actuel de l'Afrique : assurer la gestion et la résolution des crises africaines sans en avoir encore les moyens et avec un droit à l'échec très limité. Depuis 2002, la France a mis plusieurs fois en œuvre ce principe d'appui aux médiations africaines.

Dans l'affaire ivoirienne, dès le début de la crise en septembre 2002, la France n'a pas cherché à occuper le devant de la scène : elle a laissé la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) déployer tous ses efforts pour tenter de résoudre la crise, tout en demeurant très présente tout au long de ce processus¹¹. Ce n'est qu'en raison des faiblesses et des limites des efforts de la CEDEAO que la France a décidé d'intervenir¹².

L'engagement français en Côte d'Ivoire ne traduit donc pas une volonté originelle d'intervention : la France semble s'être résolue à intervenir directement faute de réussite des médiations menées sous l'égide de la CEDEAO. Preuve supplémentaire de l'appui français aux efforts régionaux, la France, dans le cadre de RECAMP, a financé avec d'autres pays occidentaux la force d'interposition de la CEDEAO.

La France s'est également effacée au profit des organisations africaines dans la gestion de la crise togolaise. Au lendemain du coup de force qui plaça le fils du dictateur Gnassingbé Eyadema sur le fauteuil présidentiel, l'Elysée déclarait que «*la France soutient les efforts engagés par l'Union africaine et par la CEDEAO pour convaincre les forces politiques togolaises de s'en tenir au strict respect de la Constitution*». Cet appui a été important car la pression exercée par les organisations africaines (la CEDEAO, l'UA et l'Organisation internationale de la francophonie ou OIF) à l'égard du Togo, sous forme de sanctions¹³, a

⁹ Sur l'analyse de la gestion de la crise ivoirienne par la France, cf. Hewane SEREQUEBERHAN, «Le réengagement français dans les conflits africains et le défi ivoirien», *Annuaire français de relations internationales*, vol. VI, 2005, pp. 323-339.

¹⁰ Cf. le discours d'ouverture de Dominique de Villepin pour le IV^e FICA, le 13 juin 2004.

¹¹ Lors des négociations de Lomé organisées par la CEDEAO, la France avait un observateur extérieur (l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire de 1993 à 1998). Puis, lors de sa première visite officielle en Côte d'Ivoire, Dominique de Villepin rencontra les différentes délégations présentes lors des négociations de Lomé.

¹² Au niveau militaire, la France est intervenue en raison des limites financières et logistiques de la CEDEAO : l'Opération Licorne, initialement déployée pour assurer la sécurité des ressortissants français, a dû finalement assurer le respect effectif de la ligne de cessez-le-feu, la force d'interposition de la CEDEAO initialement chargée de cette mission ayant mis quatre mois pour prendre effectivement place sur le terrain ; une fois la force ouest-africaine déployée (mars 2003), l'Opération Licorne a continué à assurer l'essentiel de la mission d'interposition, les «Casques blancs» dépêchés par la CEDEAO s'étant avérés insuffisamment nombreux pour mener à bien cette mission. Quant au niveau diplomatique, la France n'a décidé d'intervenir qu'en raison de l'échec des négociations de Lomé organisées par la CEDEAO : c'est ainsi qu'elle a organisé la table ronde de Marcoussis.

¹³ Le 9 février 2005, l'OIF suspend le Togo de son organisation. Le 19 février 2005, la CEDEAO prend à son tour des sanctions contre le Togo – suspension de l'organisation, rappel des ambassadeurs en poste à Lomé, interdiction de voyager pour les responsables togolais, embargo sur les armes.

obligé le fils du dictateur à quitter le fauteuil présidentiel et à organiser l'élection présidentielle comme la Constitution togolaise le prévoyait. De même, lors du contrôle du scrutin présidentiel, la France et l'UE s'en sont remis aux observateurs de la CEDEAO, en refusant d'envoyer leurs propres observateurs et en finançant ceux de la CEDEAO. S'agissant de la crise au Darfour, la France n'a eu de cesse de répéter à de nombreuses reprises qu'elle était en faveur d'une solution africaine. En février 2004, lors d'une visite officielle au Tchad et au Soudan, Dominique de Villepin a salué le Président tchadien Idriss Déby pour ses multiples initiatives afin de résoudre la crise au Darfour et a encouragé les pays africains et les organisations africaines à persévérer dans leurs efforts¹⁴. En juillet 2004, Michel Barnier, nouveau ministre des Affaires étrangères, réitérait, lors de sa visite officielle au Soudan, le souhait français qu'une solution africaine règle le conflit¹⁵. C'est donc tout naturellement que la France, à travers l'UE, a apporté un fort soutien diplomatique et tout son concours financier et logistique à la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) mise en place en février 2003 afin de faire respecter le cessez-le-feu signé le 8 avril 2004. Il ressort de ces exemples que l'appui aux médiations africaines apparaît avant tout de nature financière, faisant en quelque sorte de la France le mécène des initiatives africaines de résolution des conflits. Quant à la multilatéralisation en cas d'intervention directe (Ituri ou Côte d'Ivoire), elle peut être qualifiée de multilatéralisation «de papier». Dans les faits, la France reste l'élément moteur et décisif de l'intervention : la dimension multilatérale demeure un simple habillage que la France arbore comme preuve de changement sans que ce dernier soit vraiment achevé. Indéniablement, des signes de changement sont clairement perceptibles dans les modalités de l'interventionnisme français en Afrique et c'est à ce titre qu'il est qualifié de nouvel interventionnisme. Toutefois, pour apprécier et évaluer pleinement la politique africaine de la France face aux conflits africains, il ne suffit pas d'analyser des principes d'action et leur mise en œuvre : ce serait occulter un pan significatif de cette dernière. Il convient d'étudier également la gestion politique et diplomatique des crises et cette étude révèle une autre facette de la politique africaine de la France.

LA FRANCE A L'EPREUVE DES SEISMES DE SON ANCIEN «PRE CARRE»

Depuis 2002, la Côte d'Ivoire et le Togo, deux pays relevant de l'ancien «pré carré» de la France en Afrique, sont en proie à des crises internes graves. L'étude de la gestion politique et diplomatique de ces dossiers par Paris permet de saisir quelques-unes des difficultés que la France rencontre. Conduire cette analyse revient à examiner les positions et déclarations officielles françaises, saisir leurs échos et leurs conséquences et enfin, apprécier le climat des relations entre Paris et les capitales concernées.

Le borbier ivoirien, une crédibilité écornée

S'agissant de la crise ivoirienne, l'analyse du climat des relations entre Paris et Abidjan met en lumière une dimension de l'implication française fondamentale pour comprendre les enjeux de ce conflit : cette dimension est en rapport avec le rôle médiateur et le statut d'arbitre de la France dans la crise ivoirienne. Après avoir fait bonne figure lors des négociations de Marcoussis, le président Laurent Gbagbo adopta une attitude de défi à l'égard de la France, dans le but de déstabiliser et fragiliser l'ancienne puissance coloniale dans son rôle de médiateur. Il multiplia les affronts directs contre Paris, tel son refus de participer au XXII^e Sommet France-Afrique de février 2003 ou encore d'assister à la commémoration du Débarquement en Provence en août 2004; il défia aussi Paris par le biais de son «ministère de la rue», les «Jeunes patriotes» initiateurs des

Puis, le 25 février, l'UA demande à ses membres d'appliquer les sanctions contre le Togo prises par la CEDEAO. Cf. «L'UA prend des sanctions contre le Togo et demande le soutien de l'ONU», AFP, 25 fév. 2005.

¹⁴ Cf. «Soudan. Dominique de Villepin au Soudan et au Tchad», *Marchés tropicaux*, 27 févr. 2004.

¹⁵ Cf. «En visite au Darfour, Michel Barnier insiste sur la nécessité d'une solution africaine au conflit», *Le Monde*, 29 juil. 2004.

violences anti-françaises, en laissant peser une menace latente sur la communauté française de Côte d'Ivoire. Face à ces diverses provocations, la France a veillé à éviter d'envenimer la situation en adoptant une attitude de retenue et en prenant de la distance avec le Président ivoirien. Cette politique, conséquence du rôle d'arbitre que la France s'est assigné, a permis de limiter et de contenir la radicalisation des relations franco-ivoiriennes qui, de nombreuses fois, ont été au bord de la rupture. Celle-ci adviendra tout de même en novembre 2004, à l'initiative de la Côte d'Ivoire.

Le 6 novembre 2004, deux jours après le début de l'offensive aérienne au nord de la Côte d'Ivoire destinée à reconquérir cette partie du pays sous contrôle des rebelles, l'aviation ivoirienne bombardra une position de l'Opération Licorne, provoquant la mort de neuf soldats français et faisant vingt-deux blessés. Sur ordre du président Jacques Chirac, l'armée française riposta en procédant à la destruction au sol de l'ensemble des aéronaves de l'armée gouvernementale ivoirienne. Cette destruction donna lieu à une flambée de violences anti-françaises, sans commune mesure avec les précédentes, essentiellement dans la ville d'Abidjan : les «Jeunes patriotes» se sont livrés à une féroce chasse aux Blancs, traquant ces derniers jusque chez eux, et ont attaqué et pillé des symboles de la présence française (écoles françaises, sociétés françaises...). Ces événements ont provoqué l'évacuation de 8 300 ressortissants français sur les 14 000 qui résidaient encore en Côte d'Ivoire. Aggravant davantage la tension entre les deux capitales, un détachement de l'Opération Licorne, posté devant l'hôtel Ivoire (plate-forme d'évacuation des Français), a ouvert le feu le 9 novembre sur la foule déchaînée de patriotes qui l'encerclait. Cette fusillade aurait fait une dizaine de morts ivoiriens selon la France, tandis que les autorités ivoiriennes avancent, elles, le nombre de cinquante-sept victimes.

Ces événements de novembre 2004 ont en quelque sorte sonné le glas du rôle d'arbitre investi par la France car ils ont propulsé celle-ci dans l'arène des belligérants. L'échec de la France face à ce glissement du statut d'arbitre à celui de partie au conflit réside dans son incapacité à rétablir sa position en sortant de la confrontation avec le pouvoir ivoirien. En effet, la crise ouverte de novembre 2004, avec son cortège de morts ivoiriens et français, pouvait aisément s'apparenter à une guerre franco-ivoirienne : à Abidjan, elle fut interprétée comme une attaque de la France contre la Côte d'Ivoire. Profitant d'une telle opportunité, Laurent Gbagbo instrumentalisa cette perception à son profit afin d'ébranler davantage la France. Au lieu de s'en dégager et de réinvestir son rôle d'arbitre, la France s'est laissée piéger par le jeu de Laurent Gbagbo, donnant ainsi corps à la guerre franco-ivoirienne¹⁶ : pour exemple, le 14 novembre 2005, le Président français mettait en garde son homologue ivoirien contre une «*dérive fasciste*» en cas de retrait des troupes françaises; inévitablement, cette déclaration provoqua l'irritation du Président ivoirien, qui répliqua en comparant les forces françaises aux forces russes lors de l'invasion de Prague en 1968. Ce vif échange d'invectives entre Présidents non seulement aggrave la rupture entre Abidjan et Paris, mais révèle que les autorités françaises ne parviennent plus à gérer la crise ivoirienne et sont dépassées par les événements. D'autres faits confortent ce constat, en particulier, la très mauvaise gestion de la fusillade de l'hôtel Ivoire. Alors que la présidence ivoirienne exploitait immédiatement l'affaire en annonçant un nombre important de victimes (64 morts et 1 300 blessés), la France est restée relativement discrète et avare en informations sur l'événement et, ce, malgré la vive polémique en France sur les nombreuses zones d'ombre qui entouraient la fusillade – les soldats français ont-ils tiré en premier? y a-t-il eut des tirs de sommation? ...¹⁷. Pour sa part, Amnesty International conclut dans un rapport relatif aux affrontements de novembre 2004 que «*les forces françaises ont, à certaines occasions, fait un usage excessif et disproportionné de la force, alors qu'elles se trouvaient face à des manifestants qui ne représentaient pas une menace directe pour leur vie ou la vie de tiers*»¹⁸. Quelle que soit la vérité, la fusillade de l'hôtel Ivoire a durablement et fortement entaché l'image de la France en Côte d'Ivoire en tant qu'arbitre neutre et impartial. A cela s'est ajoutée l'affaire de l'ordinateur portable oublié, qui n'a fait qu'accroître la déconsidération : en évacuant l'hôtel Ivoire, les soldats français ont imprudemment oublié un ordinateur portable qui contenait des

¹⁶ A titre d'illustration, cf. la première page du quotidien français *Le Monde*, «France-Côte d'Ivoire : enquête sur une quasi-guerre», 16 nov. 2004, ainsi que la une du quotidien ivoirien *Soir Info*, «Gbagbo, Chirac : la guerre ouverte», 16 nov. 2004.

¹⁷ Cf. la première page du quotidien *Le Monde*, «Côte d'Ivoire : questions sur le rôle de l'armée française», 5-6 déc. 2004. Signalons aussi que les groupes socialistes et communistes de l'Assemblée nationale ont demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire.

¹⁸ Rapport d'Amnesty international du 26 oct.2005, AFR/31/013/2005.

renseignements militaires sur la crise – positions des deux camps, profil des acteurs, type d'armement. Certains en ont tiré profit et le contenu de l'ordinateur est désormais en vente sur cédérom à Abidjan¹⁹... En dehors de la crise de novembre 2004, l'affaire du général Poncet, qui éclate en octobre 2005 entame encore davantage la crédibilité de la France : l'ancien commandant de la force Licorne est suspendu par la ministre de la Défense pour avoir couvert le meurtre d'un Ivoirien coupeur de route par trois soldats de l'Opération Licorne. En révélant que la France peut commettre des écarts de conduite et, plus grave encore, que la hiérarchie militaire peut couvrir de telles actions, cette affaire a compromis encore un peu plus la position française, quelle que puisse être la sévérité de la sanction contre le général.

Tant d'événements, de fractures qui écornent la crédibilité de la France en tant que médiateur de la crise ivoirienne conduisent à s'interroger sur la capacité du pays à tenir ce rôle dans l'avenir. La France était certes la seule à vouloir et à pouvoir intervenir rapidement en Côte d'Ivoire; pour autant, cela n'en faisait pas l'acteur le plus adéquat pour jouer le rôle de médiateur : son passé colonial en compliquait l'exercice, surtout quant à la neutralité que le rôle implique. Ainsi, un journaliste de la BBC écrivait «*from the start of the Ivory Coast conflict, the French force there – Unicorn – has found neutrality as elusive as the mythical creature it is named after*»²⁰. Les événements de novembre 2004 ont démontré combien fragile et vulnérable est la neutralité que la France tente de maintenir parce qu'elle est exposée à nombre d'éléments qu'elle ne maîtrise pas et ce constat conduit à douter d'une issue satisfaisante pour l'intervention française en Côte d'Ivoire.

De fait, ces événements ont mis en exergue les difficultés inhérentes à la période de transition que traverse la politique africaine de la France et conduisent certains auteurs à analyser la crise de novembre 2004 comme la fin d'une époque : selon Antoine Glaser et Stephen Smith, «*la crise en Côte d'Ivoire est à la présence française en Afrique ce que la prise de la Bastille fut à l'Ancien Régime : le symbole de la fin. Insensiblement d'abord, puis à un rythme qui est allé s'accéléralant pour culminer en cette funeste nuit de novembre 2004, quand l'armée française ouvrit le feu sur une foule de patriotes à Abidjan, la France a perdu son 'Afrique', celle où, de Dakar à Libreville en passant par Djibouti, N'Djamena, Brazzaville et Antananarivo, elle aimait à penser qu'elle était aimée*»²¹.

La crise de succession togolaise, une position ambiguë

Tirant les enseignements de l'affaire ivoirienne, la France s'est beaucoup moins impliquée dans la crise de succession togolaise, laissant les pays africains gérer la crise. Néanmoins, tout en restant en retrait, la France émet des déclarations fort ambivalentes : au lendemain du coup de force de Faure Gnassingbé Eyadema le 5 février 2005, le ministère français des Affaires étrangères et le ministre français de la Défense²² appelaient au respect de la Constitution togolaise sans pour autant condamner fermement et explicitement le coup de force; de son côté, le Président de la République n'a ni condamné le coup de force, ni appelé au respect de la Constitution, mais a regretté la mort «*d'un ami de la France qui était pour moi un ami personnel*»²³. En raison du passé de dictateur de Gnassingbé Eyadema, les propos du Président français ont fortement choqué l'opinion publique en France et en Afrique et mis le feu aux poudres de la francophobie à Lomé, faisant craindre la répétition d'un scénario à l'ivoirienne²⁴. Mesurant les risques, l'Élysée a fait savoir un peu plus tard dans la journée du 5 février 2005 que «*la France soutient les efforts engagés par l'Union africaine et par la CEDEAO pour convaincre les forces politiques togolaises de s'en tenir au strict respect de la Constitution*».

¹⁹ Cf. «Côté d'Ivoire : les secrets des militaires français sur les marchés d'Abidjan», Reuters, 13 avr. 2005.

²⁰ Henri ASTIER, «France's Ivorian quagmire», *BBC News website*, 8 nov. 2004, disponible sur le site Internet news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/1/hi/world/africa/3993265.stm.

²¹ Antoine GLASER / Stephen SMITH, *Comment la France a perdu l'Afrique*, Calmann-Lévy, Paris, 2005, 278 p.

²² Le 6 février 2005, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères déclarait : «*au lendemain de la disparition du Président Eyadema, la France estime indispensable le respect de la Constitution togolaise.*» Quant au ministre français de la Défense, le 6 février 2005, lors d'un entretien accordé à Europe 1-Le Grand Jury, elle déclarait : «*le Président de la République a fait savoir que le temps des coups d'Etat militaires est terminé en Afrique. Il y a une Constitution au Togo et elle doit être respectée.*»

²³ Cf. le communiqué de la présidence du 5 février 2005, suite à la disparition du président Gnassingbé Eyadema.

²⁴ Lors de la plus importante manifestation de l'opposition à Lomé le 19 février 2005, des pancartes hostiles à la France, du type «Jacques Chirac, assassin» étaient brandies par certains manifestants. Cf. «Togo : près de 1 000 personnes à la manifestation de l'opposition à Lomé», AFP, 19 fév. 2005.

Suite à la proclamation de la victoire de Faure Gnassingbé²⁵, la CEDEAO, qui avait déployé 150 observateurs pour contrôler le déroulement du scrutin, a affirmé le 27 avril 2005 que, en dépit des anomalies enregistrées, l'élection était satisfaisante et, donc, que les résultats annoncés étaient crédibles. Cette décision de la CEDEAO, qui enterme les espoirs togolais d'une alternance démocratique, a été source d'incompréhension et de colère, notamment chez les observateurs de la CEDEAO²⁶. Quant à l'UA, elle a suspendu ses sanctions à l'égard du Togo car ce pays ne se trouvait plus dans une situation anti-constitutionnelle... L'élection présidentielle du 24 avril 2005 étant entachée par nombres d'irrégularités, ces décisions ont été perçues comme un blanc-seing accordé à une mascarade électorale par les organisations africaines.

La France, calquant sa position sur celle des organisations africaines, n'a pas mis en doute les résultats du scrutin présidentiel. Quelques jours après l'annonce des résultats, le ministre des Affaires étrangères déclarait «*il n'y aura pas d'ingérence de la France dans les affaires du Togo. L'avenir du Togo est entre les mains des Togolais*»²⁷ et le ministre de la Défense, interrogée sur la question de savoir si Faure Eyadema était un Président légitimement élu répondait «*ce n'est pas à moi de dire ce qu'il en est. [...] Ce n'est pas nous qui ferons de l'ingérence dans le fonctionnement du Togo*»²⁸; quant au chef de l'Etat français, il a présenté, le 7 mai 2005, ses félicitations et tous ses vœux de réussite à Faure Eyadema, comme si l'élection togolaise ne donnait lieu à aucune contestation²⁹.

Entre retrait et déclarations ambiguës, la France risque de n'avoir réussi qu'à affaiblir sa position. Son souci de ne pas s'exposer en s'alignant sur la position des organisations africaines a été interprété comme une caution tacite à la succession Eyadema. Cependant, confortée en apparence par les différents propos du Président français, une telle interprétation n'est pas forcément exacte. La France semble avoir été en faveur d'une solution intermédiaire, préconisant d'avaliser le scrutin malgré ses irrégularités pour, par la suite, inciter le président Faure Eyadema à mettre en place un gouvernement d'union nationale. Un diplomate français, sous couvert d'anonymat, déclarait ainsi : «*il faut se demander si le moindre mal n'est pas d'entériner le scrutin dans le but d'éviter une guerre civile, ensuite il faudra peser sur le Président fraîchement élu pour qu'il fasse des gestes d'ouverture*»³⁰. Dès le 27 avril 2005, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères proposait une solution en ce sens en déclarant : «*la France appuie l'engagement de l'Union africaine et de la CEDEAO pour encourager désormais la formation d'un gouvernement d'union nationale*»³¹.

Valider un scrutin qui semble contestable au motif qu'il s'agit de la politique du moindre mal revient à privilégier la stabilité au dépens de la légalité et manifeste la rémanence de réflexes anciens. Il existe donc un conflit entre la défense affirmée³² de la légalité en Afrique et la quête de stabilité, qui peut notamment impliquer de préférer des solutions altérant quelque peu la légalité. Ainsi, quand la France déclare qu'elle prône et défend le respect de la légalité, la gestion de la crise togolaise semble démontrer que ce principe est à géométrie variable. Dans le cas togolais, la position de la France est d'autant plus sujette à caution que la solution de stabilité permettait au fils de ne pas trop ébranler un régime ami.

²⁵ Le 26 avril 2005, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a annoncé la victoire de Faure Gnassingbé avec 60,15% des voix et, le 3 mai 2005, suite à un recours de l'opposition, la Cour constitutionnelle a confirmée les résultats de la CENI.

²⁶ Sur l'incompréhension des observateurs de la CEDEAO, cf. Muriel SIGNOURET, «Des élections contre la démocratie?», *Jeune Afrique l'Intelligent*, n° 2313, 8-14 mai 2005, pp. 32-33.

²⁷ Cf. l'entretien du ministre des Affaires étrangères diffusé sur France 2, dans l'émission «Les 4 vérités», le 28 avr. 2005.

²⁸ Cf. l'entretien du ministre français de la Défense, LCI, 4 mai 2005.

²⁹ Le scrutin a été entériné par la Commission européenne. Seul le Parlement européen n'a pas pris acte de l'investiture de Faure Eyadema, considérant que les irrégularités qui ont entaché le scrutin empêchent de reconnaître la légitimité du nouveau président togolais.

³⁰ Cf. Philippe BERNARD / Laurent ZECCHINI, «Faure Gnassingbé est confirmé à la tête de l'Etat togolais», *Le Monde*, 5 mai 2005.

³¹ Cf. le point de presse du ministère des Affaires étrangères, 27 avr. 2005.

³² Lors de son discours d'ouverture du IV^e FICA, le 13 juin 2004, Dominique de Villepin présentait la défense de la légitimité du pouvoir comme le premier principe guidant l'implication de la France en Afrique.

Dans une logique de puissance, la France est soucieuse de démontrer qu'elle gère efficacement les séismes qui secouent son ancien pré carré africain, mais elle offre en réalité l'image inverse, celle d'une ancienne puissance coloniale qui ne parvient pas à se positionner par rapport à ces conflits. Depuis novembre 2004 et les soubresauts de la crise ivoirienne puis togolaise, la France est en perte de contrôle des événements et se contente d'une gestion des crises au fil de l'eau. Il ressort de cette analyse que la gestion des crises ivoirienne et togolaise échappe en grande part à la France.

Toutefois, celle-ci n'est pas la seule à rencontrer des difficultés : les auteurs acteurs, notamment africains, ne réussissent pas mieux. S'agissant de la crise ivoirienne, la CEDEAO a effectué de nombreuses médiations qui ont permis de surmonter ponctuellement les multiples blocages du processus de paix, sans toutefois qu'aucune d'entre elles permette d'aboutir à la résolution définitive de la crise. La médiation ensuite assurée par l'UA, sous l'égide du Président sud-africain Thabo Mbeki, n'a pas été plus fructueuse : à l'issue de dix mois de négociations, le processus de paix était toujours autant dans l'impasse. Quant à la gestion de la crise togolaise, les organisations africaines – CEDEAO, OIF, UA – ont été unanimement saluées pour avoir conduit une diplomatie de fermeté à l'égard du Togo – condamnations, sanctions –, qui a permis le retour à la légalité constitutionnelle – organisation de l'élection présidentielle –, mais ont été discréditées pour avoir avalisé le scrutin présidentiel et s'en sont finalement trouvées fragilisées. Ces éléments permettent de nuancer le bilan de la politique française à l'égard des conflits ivoiriens et togolais sans pour autant l'invalider.

Face aux difficultés que la France rencontre en Afrique, le cadre européen est présenté comme une alternative miracle et deviendrait à ce titre la perspective d'avenir incontournable de la politique africaine de la France.

L'EUROPE, REMEDE MIRACLE DE LA POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE?

La France s'engage-t-elle sur la voie d'une européanisation de sa politique africaine?

Atouts, avantages et conditions du cadre européen

Pour l'instant, l'exigence d'approche multilatérale s'impose de façon ponctuelle uniquement en cas de crise ou de conflit. A l'avenir, il serait souhaitable que la démarche devienne en quelque sorte systématique : l'option multilatérale, en tant que démultiplicateur de moyens, constitue véritablement une perspective d'avenir souhaitable pour la politique africaine de la France et l'UE constitue un cadre de choix. Agir en Afrique avec le concours des pays européens permettrait à la France de gagner en efficacité dans ses actions, de se crédibiliser davantage et également de partager les risques et les coûts de l'implication. C'est pourquoi l'ensemble du langage officiel français plaide en faveur d'une européanisation de la politique africaine de la France : Michel Barnier déclarait ainsi, alors qu'il était ministre des Affaires étrangères, que la «*politique [de la France] se fonde à présent sur la double logique du partenariat avec les Africains et avec les Européens. [...] Nous devons passer du pré carré français à une 'nouvelle frontière' qui soit à la fois française et européenne*»³³. La France considérerait alors l'UE comme le nouveau lieu de concrétisation de ses initiatives propres en Afrique : l'action dans le cadre européen deviendrait ainsi un élément structurant de la politique africaine de la France. L'avenir de la relation franco-africaine serait donc un partenariat à trois entre la France, l'Europe et l'Afrique.

L'européanisation de la politique africaine de la France n'est cependant pas une évolution aisée à engager, car elle suppose une africanisation de la politique extérieure de l'UE et notamment l'implication de l'UE dans les conflits africains, processus qui est loin d'être naturel et évident. Si l'UE a d'importants liens commerciaux et historiques avec l'Afrique subsaharienne, elle n'a jamais été un acteur notable des conflits africains. Jusqu'ici, la

³³

Michel BARNIER, «Diplomatie française : le réflexe européen», *Politique internationale*, n° 107, print. 2005, p. 142.

politique de l'UE se résume à une politique de prévention des conflits africains sous forme de dialogue politique dans le cadre de la coopération au développement (Accord de Lomé de 1995, Accord de Cotonou de 2000). Quoique non négligeable, cette forme d'engagement de l'UE témoigne en fait de l'absence d'une véritable volonté d'implication dans la résolution des conflits africains. Cela tient pour l'essentiel à un défaut de tropisme africain à Bruxelles. En dehors des pays liés à l'Afrique en raison de leur passé colonial (Belgique, France, Grande-Bretagne et Portugal), le reste des Etats membres n'accordent guère un grand intérêt au continent noir et, avec le récent élargissement à l'Est, leur nombre est allé croissant. L'Afrique noire constitue donc une zone d'intérêt relative pour la majorité des pays membres de l'UE, par comparaison avec la proche périphérie européenne, qui retient davantage son attention.

En conséquence, si la France souhaite européaniser sa politique africaine, elle doit s'atteler à intéresser ses partenaires européens au continent africain. Susciter un intérêt pour le continent noir et jouer un rôle moteur pour que les projets européens relatifs à l'Afrique aboutissent, tels sont les préalables à toute européanisation de la politique africaine de la France. En d'autres termes, la France doit être le catalyseur d'un intérêt nouveau pour l'Afrique au sein de l'UE. Néanmoins, cette tâche demeure délicate : du fait de la politique africaine passée de la France, les pays européens sont relativement réticents à l'idée d'être associés à la France en Afrique. Le caractère personnalisé et clientéliste des relations franco-africaines, allié au discutabile interventionnisme français en Afrique, ont forgé l'image d'une politique africaine opaque et contestable, largement incomprise et fortement décriée par la plupart des pays occidentaux. Aujourd'hui, en dépit des changements qu'elle a subis, la politique africaine de la France demeure encore un objet de suspicion et de méfiance pour les pays européens : c'est pourquoi la France doit redoubler d'efforts et de persévérance. La configuration est favorable au processus d'africanisation de la politique de l'UE que Paris entend lancer. De fait, l'UE se trouve à un moment de son histoire où elle a vocation à devenir un véritable acteur des relations internationales en jouant notamment un rôle en matière de paix et de sécurité dans le monde. A ce titre, une implication européenne dans la gestion et la résolution des conflits africains trouve tout son sens et toute sa place dans les nouvelles orientations de politique extérieure de l'UE.

L'européanisation, un phénomène déjà en cours?

En 2005, les premiers signes tangibles d'une africanisation de la politique de l'Union européenne incluant en parallèle une implication française sont visibles. La plus importante innovation est certainement l'Opération Artémis, qui est un précédent autant pour l'UE que pour la France. Pour l'UE, elle constitue la première opération militaire européenne autonome, c'est-à-dire se déroulant en dehors des moyens de l'OTAN et qui plus est sur le continent africain. Quant à la France, elle lui a permis de s'engager pour la première fois en Afrique sous le drapeau de l'UE. Il existe un autre exemple de partenariat France-UE en matière de coopération : comme, du fait de la crise que traverse la Côte d'Ivoire, il n'est plus possible d'utiliser l'école du maintien de la paix qui se trouve à Yamoussoukro pour les exercices organisés dans le cadre de RECAMP, il a été décidé de construire une nouvelle école au Mali; cette initiative originellement franco-malienne a été élargie à des partenaires européens, si bien qu'il s'agit désormais d'une initiative euro-malienne.

Ces exemples peuvent être interprétés comme les prémisses de l'européanisation de la politique africaine de la France, tant souhaitée et recommandée par les discours officiels. L'Opération Artémis serait alors le prototype de l'interventionnisme français en Afrique. Toutefois, selon notre lecture il convient de nuancer une telle interprétation, ainsi qu'y invite notamment l'exemple de l'Opération Artémis en République démocratique du Congo. Cette opération s'est déroulée dans un Etat situé hors de l'ancien «pré carré» français en Afrique, où la France n'avait aucun intérêt vital ou économique à protéger et ne songeait pas à intervenir; c'est parce qu'elle a été sollicitée par le Secrétaire général de l'ONU que la France a accepté

d'intervenir, voyant en cela une possibilité de poursuivre sa politique de réengagement dans les conflits africains et d'affirmer davantage son réinvestissement sur la scène africaine. Si l'Opération Artémis avait dû se dérouler dans un pays appartenant à l'ancien « pré carré » de la France en Afrique, il n'est pas certain que le traitement de l'affaire aurait été identique : pour mémoire, lors du déclenchement de la crise ivoirienne en septembre 2002, soit seulement quelques mois avant l'Opération Artémis, la France n'a pas fait le choix d'une approche multilatérale européenne; certes, elle a veillé à inscrire son engagement en Côte d'Ivoire dans un cadre multilatéral à la fois à l'échelle régionale et à une échelle plus globale, à travers l'ONU, mais à aucun moment elle n'a cherché à impliquer l'UE; celle-ci s'est contentée d'être le spectateur de la sortie de crise coordonnée par la France. Il semble donc que l'eupéanisation de la politique africaine ne constitue pas une transformation durable de la politique africaine de la France, mais plutôt un volet additionnel à cette dernière. Pour l'instant, quand la France s'engage avec l'UE en Afrique, ce n'est que de surcroît, en supplément de la politique africaine existante.

La position controversée de la France à l'égard du Zimbabwe vient d'ailleurs appuyer cette lecture. Le Zimbabwe est depuis plus de deux ans l'objet de sanctions de l'UE et il est interdit à son Président, le dictateur Mugabe, de se rendre en Europe. Passant outre, la France l'a invité au XXII^e sommet franco-africain qui se tenait à Paris en février 2003, parce qu'elle désapprouve la politique de sanction menée contre le Zimbabwe qui, selon elle, a contribué à radicaliser davantage le régime de Mugabe. Paris privilégie une politique de dialogue entre les différents partenaires et c'est à ce titre qu'elle a décidé d'inviter le président Mugabe, estimant que ce serait un moyen de renouer le dialogue³⁴. Cette position française s'inscrit dans la continuité de la politique africaine traditionnelle de la France; refusant depuis toujours la diabolisation des régimes africains, la France a pour tradition d'accueillir l'ensemble des dirigeants africains sans apprécier le degré de démocratisation de leur régime : c'est ainsi que le maréchal Mobutu était présent à Paris lors des cérémonies du bicentenaire de la Révolution en 1989. Aujourd'hui, malgré les changements, la France préserve cette tradition, quand bien même cela va à l'encontre de la position européenne.

La position de la France vis-à-vis du Zimbabwe montre que, en cas de conflit entre la logique multilatérale européenne et la logique bilatérale française, la France n'entend pas se soumettre à la position européenne : c'est la logique bilatérale française qui prime, ce qui confirme bien l'idée selon laquelle l'eupéanisation de la politique africaine de la France ne fait que s'ajouter à sa propre politique africaine sans jamais la remplacer ou la remettre en cause. A la lumière de ces faits, il apparaît qu'une eupéanisation intégrale de la politique africaine de la France dans un futur proche est peu probable, tant les réticences françaises demeurent fortes. Toutefois, sur le long terme, une telle évolution n'est pas exclue, mais elle sera certainement laborieuse.

* *
*

Depuis 2002, la politique africaine de la France, en gestation, embryonnaire, offre l'image, à l'épreuve des faits, d'une politique qui hésite sans réussir à tenir le cap qu'elle s'est fixée. Paris est toujours en «*quête d'une politique africaine*»³⁵ et cette quête ne se fait pas sans heurts ni sans retour de réflexes anciens. La politique africaine de la France est sujette à de nombreuses tensions, dont le cœur réside dans la lutte entre la nécessité d'évolution et la difficulté de se défaire des pratiques et du langage d'antan, fruits d'une histoire complexe. Il

³⁴ Questionné sur le choix d'inviter le président Mugabe, le ministre français des Affaires étrangères répondait que «*l'idée de laisser à l'écart un membre de la communauté internationale, dès lors qu'on ne peut pas lui faire passer des messages, ne nous paraît pas une bonne idée*» : entretien avec le Grand Jury RTL / Le Monde, 16 févr. 2003.

³⁵ Roland MARCHAL, «La France en quête d'une politique africaine?», *Politique étrangère*, n° 4, 1995, pp. 903-916.

résulte de cela une politique en oscillation, en fluctuation, qui se cherche au risque de se perdre dans les méandres d'une quête qui demeurera impossible tant qu'il n'y aura pas une volonté unanime de changement. Si jamais une telle volonté se fait jour avec précision et détermination, cette quête sera périlleuse et laborieuse, mais bénéfique et salutaire pour l'avenir des relations franco-africaines.